

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 435

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Bony, M. Leclerc, Mme Trastour-Isnart, M. Reiss, M. Pauget,  
M. Masson, M. Viala, M. Sermier, M. Dive, M. Fasquelle et Mme Le Grip

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Le dix-neuvième alinéa de l'article 34 de la Constitution est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elles ne peuvent être adoptées en déficit. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à fixer la règle d'or pour le financement de la sécurité sociale.

« L'argent public n'existe pas, il n'y a que l'argent des contribuables. » Ce constat, partagé par tous les libéraux, doit être mis en regard des lois budgétaires récentes. Sont-elles suffisantes ? Permettront-elles de rendre aux Français le pouvoir d'achat qui est le leur ?

En tout état de cause, l'amélioration actuelle de la situation financière de la France n'est imputable qu'à une chose : la reprise économique. Si le programme de stabilité prévoit un excédent budgétaire en 2022, ce n'est que très marginalement grâce à des efforts de réduction de la dépense publique.

Le présent amendement vise donc à brusquer les choses. Un rendant constitutionnellement opérationnelle la règle d'équilibre budgétaire dès l'entrée en vigueur de la présente révision, il propose d'adresser aux Français un message de sérieux et de loyauté. Il rendra obligatoires des efforts drastiques sur les dépenses publiques, qui ne sont pas maîtrisées et qui sont une machine à dette. Or, comme l'a dit le président de la République : « La dette, c'est de l'impôt au carré. »